

Budgets 2019 Note de présentation

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7/08/2015 dite loi NOTRe, codifiée par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.



La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019, voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'orientation budgétaire présentée le 25 février 2019 en commission des finances et le 12 mars 2019 lors d'un Conseil Municipal préalable au vote du budget.

Il a été établi avec la volonté ; de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; de mobiliser des subventions et fonds de concours auprès des différents financeurs, Etat, Conseils Départemental et Régional, Agence de l'Eau RMC, Dracénie Provence Verdon Agglomération, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Vous pouvez donc consulter l'intégralité de cette note d'orientation budgétaire sur le site de la commune www.mairie.taradeau.fr

LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

La France sera représentée au sein du parlement européen par 79 représentants (sur un total de 705) soit 5 de plus que pour la législature 2014/2019, élus pour 5 ans au suffrage universel direct (1 seul tour).

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique. De ce fait, chaque parti politique devra présenter une liste de candidats (79) pour l'ensemble du territoire français. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.



LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019.

Seules les personnes inscrites sur la liste principale pour les français ou la liste complémentaire européenne pour les ressortissants européens pourront participer au scrutin.

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, un service en ligne est dédié à cette fonction. Voici le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687> . Rappel : pour voter, l'électeur devra obligatoirement se présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité. Quant à la carte électorale, suite à une refonte des listes électorales, elle sera rééditée et envoyée prochainement.

Nettoyage de Printemps Samedi 1 Juin. Soucieuses de la préservation de leur environnement et de la qualité de leur cadre de vie, les communes de la Dracénie organisent comme chaque année un grand nettoyage avec l'appui logistique de la D.P.V.A (fournitures de gants, sacs poubelle et prise en charge des déchets). Le Maire de Taradeau invite ses administrés à participer à la journée de nettoyage de printemps samedi 1 juin. Rendez-vous à la salle des fêtes à 8h15. L'opération consiste à nettoyer les abords des sites. Un apéritif sera offert par la municipalité à l'issue du nettoyage. Pour en savoir plus vous pouvez contacter la Mairie au 04.94.99.70.30

